

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	27
Présents :	24
Représentés :	3
Absents :	0
Ayant pris part au vote :	27

## Séance publique du 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 03 avril, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Danièle KAYA-VAUR.

Mmes Delphine CATHALA, Ghislaine CRAYSSAC, Michèle DURAND-BAUDRAN, Mireille FERRY, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Laëtitia LACIPIERE, Marie-Claire LANDES, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER.

Mrs Yannick BERTHOMIEU, Patrick DURAND, Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Yannick GLANDUS, Charles HEENDRICKXEN, Marc HENRY-VIEL, Damien LAURENT, Alexandre MAZARS, Philippe PANIS, Dominique ROMULUS, Maurice TEULIER, Martial VIALARET.

### Absents-excusés

M. Jean BRIDET représenté par Mme Sylvie LOPEZ

Mme Marie-Thérèse PUECH RICARD représentée par M. Philippe PANIS

Mme Julie SOURRIBES représentée par M. Damien LAURENT

### Absents :

**Secrétaire de séance :** M. Maurice TEULIER

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

\*\*\*\*\*

**Délibération n°  
DL20260419**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION  
EMILIE DE RODAT POUR LA REALISATION DE  
CHANTIERS 2026-2028**

**Considérant** que l'association Emilie DE RODAT prend en charge, à la demande des services de l'Aide Sociale à l'Enfance et des tribunaux pour enfants, des jeunes mineurs ou majeurs de moins de 21 ans.

**Considérant** que l'association Emilie De Rodat se préoccupe de la formation professionnelle de ces jeunes et leur permet l'apprentissage et la maîtrise de la vie sociale au travers de différents services de formation qu'elle a créés et développés. Dans ce cadre elle organise des activités de mise en situation professionnelle, soit en interne, soit en lien avec des entreprises ou des collectivités locales.

**Considérant** la volonté de la commune d'Olemps d'encourager les initiatives de l'association Emilie De Rodat pour l'insertion de ces jeunes et pour répondre à un besoin d'aménagement de l'espace communal, il a été décidé de confier un nouveau chantier de nettoyage à cette association.

Sur proposition de la mairie d'Olemps, l'association Emilie DE RODAT opérera sur plusieurs chantiers, selon les nécessités de service, et plus particulièrement sur des tâches liées aux espaces verts.

Ce chantier jeunes sera assuré par l'association Emilie DE RODAT 3 semaines par an à répartir sur l'année, à hauteur de 4 jours/semaine. Les jeunes participants à ce chantier éducatif feront l'objet d'un encadrement permanent par des éducateurs de l'association Emilie DE RODAT.

Le groupe sera composé de 6 jeunes (maximum), avec un ratio de 1 éducateur pour 3 jeunes.

La ville d'Olemps prend en charge la rémunération prévisionnelle de ces jeunes soit 2 400 € (30 €/jour/jeune et 10 €/jour/jeune de prime d'assiduité et de motivation).

Ce partenariat doit faire l'objet d'une convention.

Où l'exposé de M. Charles HEENDRICKXEN, rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **D'approuver** le partenariat avec l'association Emilie De Rodat,
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et notamment la convention,
- **D'adopter** à l'unanimité,

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Danièle KAYA-VAUR**



La secrétaire de séance,  
**Maurice TEULIER**



Délibération certifiée exécutoire par : 10 AVR. 2026

- Sa transmission en Préfecture le :
- Sa publication :

- o Affichée le : 10 AVR. 2026
- o Retirée le :